

Championnat de Normandie

MiniGP 2018

Ver. : 18/12/2017

Art. 1 – DEFINITION

PMS17 et des motos clubs s'associent afin de favoriser l'accès à la compétition vitesse moto pour les jeunes à partir de 7 ans. Ils mettent en place un championnat comprenant plusieurs épreuves de vitesse, sous l'égide de la FFM et de la Ligue Motocycliste de Normandie.

Art. 2 – CATEGORIES

MiniGP :

Machines 50cc 2T à boîte de vitesse ou automatiques et de 90cc à 160cc 4T monocylindres à boîte de vitesse. 15cv maximum à la roue arrière.

Les roues sont de dimensions 10", 12" ou 17"

Réservée aux participants âgés de 10 ans révolus à la manifestation et moins de 15 ans à la première épreuve du Championnat. Plaques noires Numéros blancs ou plaque jaunes numéros noirs

MiniGP2 :

Machines jusqu'à 50cc 2 T automatiques et de 80cc à 110cc 4 T monocylindres à boîte de vitesse 12 cv maximum à la roue arrière. Les roues sont de dimensions 10" ou 12".

Réservée aux participants âgés de 7 ans révolus et moins de 10 ans à la première épreuve du championnat.

Plaques blanches Numéros noirs.

Sur décision du jury de l'épreuve, dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie s'avérerait insuffisant, les catégories MiniGP et MiniGP2 sont susceptibles de courir ensemble, sans toutefois dépasser le nombre de participants figurant dans l'homologation du circuit.

Art. 3 – TITRE

Un titre de Champion de Normandie sera attribué pour les catégories MiniGP et MiniGP2.

Art. 4 – CONCURRENTS

Les épreuves du Championnat de Normandie MiniGP et MiniGP2 sont réservées aux pilotes de toutes nationalités titulaires d'une :

- d'une licence FIM Europe
- d'une licence NJ1,2,3 ou 3c
- d'une licence une manifestation(*) délivrée par la F.F.M. pour l'année en cours,

- les concurrents devront être obligatoirement accompagnés d'un représentant légal ou mandaté.

Pour le MiniGP, un pilote « guest » pourra être nommé par l'organisateur ou PMS17. Ce pilote pourra être en dehors du règlement sur les âges du moment qu'il respect les RTS FFM vitesse. Sa moto n'aura pas de contraintes couleur de plaques et de numéros. Il ne comptera dans aucun classement.

(*) Dans ce cas le participant devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

D'autre part les pilotes devront être en possession du C.A.S.M (obligatoire à partir de 12 ans) et du guidon d'argent pour les moins de 12 ans.

→ Les licences sont en ligne sur internet sur le site de la FFM, (<http://www.ffmoto.org/>)

→ Les licences sont également en ligne via le site La ligue Motocycliste de Normandie, (<http://www.lmn-ffm.org/>)

POUR CHAQUE PILOTE, IL EST IMPERATIF AVANT CHAQUE EPREUVE DE VALIDER, ET D'IMPRIMER LES LICENCES UNE MANIFESTATION VIA INTERNET.

Art. 5 – MACHINES

Elles devront répondre aux clauses du règlement technique et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course. Une frontale et deux arrières de chaque côté du dossier de selle ou du sabot. Les plaques de course seront approximativement de forme rectangulaire, dimensions 280 mm x 235 mm. Dimension des chiffres : - Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm - Epaisseur : 2,5 cm - Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

Les machines pourront passer au banc de puissance sur demande de la direction de course. Les moteurs pourront être plombés par le commissaire technique.

La présence d'un compte tours en état de marche et étalonné, indiquant le régime moteur est obligatoire sur toutes les machines.

Les machines de séries admises sont :

MiniGP2	IMR 110, NFS 100, OHVALE 110, CONTI 50cc, Xmoto110, Pit-bike 110cc et moins
MiniGP	KAYO MR 150, ZFM 150, IMR110, IMR140, NSF100, OHVALE 110 et 160, 125 CBR, 150 CBR, Xmoto155, RAV MiniGP160/140

PMS17 se réserve le droit d'accepter tout concurrent dont la moto n'est pas mentionnée ci-dessus mais correspond aux critères et l'esprit du MiniGP (châssis typé vitesse, cylindrées et

puissances respectée. Les machines YAMAHA YZF et SUZUKI GSXR sont exclues du championnat.

Pneumatiques :

Les pneus recommandés sont de marque **PMT**, qui offre les 3 types de pneus (slick, intermédiaire et pluie) dans les 2 tailles de roues. 10'' et 12''.

Art. 6 – ORGANISATION

PMS17 est le référent du Championnat de Normandie MiniGP.

Toutefois pour assurer un plus grand nombre d'épreuves, certaines compétitions se dérouleront au sein du championnat de France vitesse POWER25.

L'organisation de ces épreuves sont prises en charges par les clubs organisateurs

Les autres épreuves seront organisées par PMS17 – MOTOS ACTVES 14 et HRCJ

Art. 7 – CALENDRIER

Les points permettant d'établir le classement du Trophée de Normandie MiniGP sont acquis lors des manifestations qui se dérouleront aux dates suivantes.

Date	Lieux	Epreuve hôte	Organisateur
14 et 15 Avril	Anneville - Ambourville	CEO – 4H Anneville	PMS17
28 et 29 Avril	Gréville – La Hague	POWER 25	HRCJ
26 Mai	Vendeuvre	CEO – 8H Vendeuvre	MOTOS ACTIVES 14
23 et 24 juin	Vendeuvre	POWER 25	MOTOS ACTIVES 14
6 Octobre	Gréville – La Hague	CEO – 6H La Hague	HRCJ

L'une ou l'autre de ces courses pourra changer de date sous réserve d'accord de la Commission nationale de vitesse. Des épreuves pourront également être ajoutées ou annulées en cours de saison.

Art. 8 – ENGAGEMENTS

Les engagements seront disponibles auprès de la LMN. Aucun engagement ne sera remboursable. Une version d'engagement en ligne devrait être en fonction pour la saison 2018.

Ils devront être transmis dûment remplis, au plus tard 30 jours avant la date de l'épreuve. Le montant des engagements s'élèvent à 155 € par épreuve à régler sur le site dédié.

Passé cette date, les engagements seront majorés de 50 € et seront acceptés dans la limite des places disponibles.

L'organisateur doit obligatoirement confirmer l'engagement en joignant les horaires prévisionnels, au plus tard 8 jours après la date de clôture des engagements par courriel.

L'attribution des numéros de course sera effectuée, pour chaque pilote dans l'ordre d'arrivée des engagements suivant leur disponibilité, étant entendu qu'un même numéro ne pourra être attribué deux fois et sera valable pour l'année.

Lors des épreuves se déroulant dans le cadre du Championnat de France 25POWER, le montant de l'engagement reste fixé à 155 € mais ils donnent droits aux 2 championnats (MiniGP et 25POWER).

Pour les concurrents participants à tout le Championnat et désirant être classé, un droit d'entrée de 50 € devrait être adressé par chèque à :

PMS17

**14, rue Robert SARAZIN
14830 LANGRUNE SUR MER**

Art. 9 – VERIFICATION ET BRIEFING

Les contrôles administratifs et techniques seront effectués sur le circuit selon l'horaire de chaque épreuve.

Lors du contrôle administratif, les pilotes devront présenter :

- Leur CASM
- Leur licence FFM en cours de validité, licence annuelle ou « une manifestation » (LJA1 ou LJA2).
- Le livret technique de la moto. (Fourni à la première épreuve).

Un transpondeur sera remis aux PILOTES.

Les licences une manifestation sont délivrées à tout moment sur internet, sur le site FFM, ou sur le site LMN, elles seront validées par le club organisateur avant l'épreuve, en aucun cas elles ne seront faites sur place par l'organisateur.

Elles sont à imprimer par le demandeur et à présenter avec un certificat médical de moins d'un an.

Lors du contrôle technique de la machine, les pilotes devront présenter à chaque épreuve :

- Le livret technique,
- Leur casque homologué de type intégral, d'une seule pièce (Norme ECE 2205P) en bon état.

- Leurs gants et bottes
- Leurs équipements de cuir, doublures nylon interdites
- Leur protection dorsale obligatoire (norme EN 1621.1 ou 1621.2). correspondant à la taille du pilote et non coupée.

Les machines engagées devront être présentées avec le transpondeur fixé, la selle facilement démontable, sans trace de peinture antérieure (cadre, moteur, échappement).

Des contrôles techniques sont réalisés avant chaque épreuve et peuvent être effectués durant les épreuves. Les motos non conformes à la réglementation ne pourront pas accéder à la piste, elles devront être remises en conformité et vérifiées de nouveau par un commissaire technique, si elles restent non conformes, elles seront exclues de l'épreuve.

Les caméras sont autorisées sur les motos après inspection technique du système de fixation.

Un briefing sera organisé avant les courses (Les pilotes devront signer la feuille d'émargement prévue à cet effet). Les mineurs devront y être accompagnés par leur représentant légal.

Art. 10 – DEROULEMENT DES EPREUVES

Table horaire du 14/15 avril à Anneville

Samedi (Roulages libres)

13h00 – 18h00 Contrôle Administratif (aucun concurrent ne peut prendre la piste sans avoir satisfait au contrôle administratif).

13h00 – 18h00 Contrôle technique.

09h00 – 11h00	Roulage libre	120'
10h30 -- 11h00	Coaching MiniGP avec équipement	30'
11h00 – 11h20	Roulage libre MiniGP	20'
11h20 – 12h00	Roulage libre	40'
11h45 – 12h15	Coaching MiniGP	30'

----- 12h00 – 13h30 Pause déjeuner -----

13h30 – 13h50	Roulage libre MiniGP	20'
14h00 – 14h30	Coaching MiniGP	30'
13h50 – 15h30	Qualification Mini-Bike (Pit-bike SM)	100'
15h30 – 15h50	Roulage libre MiniGP	20'
16h00 – 16h30	Coaching MiniGP	30'
15h50 – 17h00	Roulage libre	70'
17h00 – 17h20	Roulage libre MiniGP	20'
17h30 – 18h00	Coaching MiniGP	30'

----- Ouverture du Championnat de Normandie MiniGP -----

DIMANCHE

07h30 – 09h00 Contrôle administratif

08h00 – 09h00 Contrôle technique

08h00 – 08h20	Briefing général obligatoire	
08h30 – 09h00	Essais libre CEO – 4H	30'
09h05 – 09h25	Essais libre/Q1 MiniGP	20'
09h40 – 10h00	Coaching MiniGP	20'
09h30 – 10h05	1 ^{ère} Qualification CEO – 4H	35'
10h10 – 10h35	2 ^{ème} qualification MiniGP	20'
10h40 – 11h15	2 ^{ème} qualification CEO – 4H	35'
11h30 – 11h45	1 ^{ère} Course MiniGP	15' - Podium

----- 11h55 – 13h00 Pause Déjeuner -----

13h15 – 13h30	2 ^{ème} course MiniGP	15' - Podium
14h00 – 18h00	CEO – 4H d'Anneville	4H

--- Podium CEO ---

Dans le cadre du Championnat de France POWER 25 :

Le Schémas de la Power 25 prévoit

Samedi après-midi		Dimanche matin	
- 1 essai libre	20'		
- Coaching		Coaching	
- 1 qualification	20'	1 qualification	20'
- Coaching		coaching	
- 1 course	20'	1 course	20'
- Coaching			

Dans le cadre des 6 heures de la Hague et des 8 heures de Venduvre:**Samedi**

- 1 essai libre (matin) 20'
- 1 qualification 20'
- 2 courses 15' chacune

Ces prévisions ne sont qu'informelle et peuvent être modifiés en cas de nécessité.

La Grille de Départ est composée en tenant compte des résultats obtenus lors des essais chronos.

Les courses se dérouleront de la manière suivante, 1 tour de reconnaissance et 1 tour de chauffe seront effectués avant chaque départ. Seul le tour de chauffe est obligatoire pour prendre le départ de la course sur la grille. Dans le cas où un pilote n'aurait pas effectué le tour de chauffe, il pourra prendre le départ depuis la sortie des stands après le passage du peloton de coureurs sous les ordres du commissaire de sortie de stand en accord avec la direction de course.

Le départ est donné au drapeau national ou au feu, par le Directeur de Course, pilote assis sur la machine, moteur en marche. Tout départ anticipé sera sanctionné par une pénalité de temps de 10 secondes.

Interruption de course au drapeau rouge.

Pneumatiques:

Le choix des pneumatiques étant libre (slick, pluie et intermédiaire), si lors d'une course les conditions d'adhérence de la piste changent pour raison de pluie et que la course doit être interrompue, le classement sera établi si 50% minimum des tours prévus ont été effectués et les points seront attribués. Si moins de 50% des tours prévus ont été effectués, la course ne sera pas recommencée et aucun point ne sera attribué. Si lors du départ plus de 50% des machines sont équipées de pneus adaptés pour de nouvelles conditions d'état de la piste, la course ne sera pas interrompue pour raisons climatiques.

Art. 11 – CLASSEMENT

Pour chaque épreuve les points seront attribués aux 15 premiers de chaque manche selon le barème suivant :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
25	20	16	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Le classement du Trophée de Normandie sera déterminé par le cumul des points obtenus sur l'ensemble des épreuves prévues au calendrier du championnat. Pour chaque pilote, le plus mauvais résultat obtenu dans la saison ne sera pas pris en considération. En cas d'ex-æquo, ceux-ci seront départagés au nombre de places de premier obtenus sur les différentes épreuves et ainsi de suite pour les places de deuxième.

Sera déclaré Vainqueur du Championnat de Normandie celui qui aura cumulé le plus de points au long du championnat

Si le plateau est incomplet, l'organisateur de l'épreuve pourra sur invitation faire participer des pilotes de notoriété ou autres, ils ne pourront pas marquer de points dans le championnat. La communication sera faite aux pilotes lors du briefing.

Art. 12 – RECOMPENSES

Lors des podiums, les récompensés se verront remettre des T-shirts par l'organisation qu'ils devront enfile avant de monter sur le podium.

L'organisateur devra prévoir lors des épreuves des coupes pour les trois premiers de chaque catégorie.

Art. 13 – RECLAMATION

(Titre III du Code Sportif National) (Elles devront obligatoirement être déposées auprès du Directeur de Course dans les délais impartis).

Se reporter au titre III du Code Sportif National, étant précisé que le montant du droit de réclamation est de 100€. Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 100 €.

Cette dernière somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue. Le directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix à l'arrivée. Un pilote contraint de démonter ne peut prétendre à une indemnité quelconque (sauf disposition réglementaire particulière).

Art. 14 – APPLICATION DU REGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M. et de ses annexes et aux règles générales C.N.V. Tant en essais qu'en courses, tout geste ou manœuvre antisportif sera sanctionné immédiatement par un drapeau noir.

Art. 15 – ASSURANCES

Assurance : conforme à la législation en vigueur. Les officiels, Directeur de Course et Commissaires Sportifs devront être en possession de leurs qualifications « spécifiques 25 power » de l'année en cours ou équivalent.

Art. 16 – OFFICIELS

Officieront sur chaque épreuve : La CNV nommera un directeur de course ayant satisfait à un séminaire spécifique ou équivalent, un délégué, un commissaire technique national et une équipe chronométrage désignée par la F.F.M.

L'organisateur nommera un directeur de course adjoint, deux commissaires sportifs ayant satisfait à un séminaire spécifique et deux aides techniques. Il appartient au Délégué (Président du Jury) de communiquer à la C.N.V. un rapport détaillé sur le déroulement de l'épreuve. Les prescriptions du Code Sportif National, et de ses annexes ainsi que celles du présent règlement seront applicables sur ces épreuves.

Art. 17 – RESPONSABILITES

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation. Ils sont en particulier responsables de leurs accompagnateurs. Cet article devra figurer au règlement particulier de chaque épreuve.

Art. 18 – LAISSEZ-PASSER

L'organisateur devra fournir un bracelet au pilote, un bracelet pour le mécanicien, un bracelet pour le panneuteur. Les laissez-passer fournis par les organisateurs ne sont ni vendables ni cessibles à titre gracieux